AR PREFECTURE

006-210600540-20210415-0402021-DE

Regu le 28/04/2021

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°040/2021

OBJET: Service urbanisme: Projet d'une servitude de passage Ravin de la Lare

L'an deux mille vingt et un, le 15 du mois d'avril à 09h30

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'espace Jean FERRAT, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 08 avril 2021.

PRESENTS: Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Michaël TRUCCHI / Bouabdallah LAFTAS /Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX/ Maëva THOMMERET.

PROCURATIONS: Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Kathy NICOLAS à Philippe MINEUR/ Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI /Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Jean-Marc

OCCHIROSSI à Sandrine GUGIELMINO.

ABSENT: Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L ;2222-4 et suivants,

Vu la demande de la Ville de Nice d'établir une convention de droit de passage sur la parcelle cadastrée C 878 sur une longueur de 790 mètres et d'une largeur de 4 mètres appartenant au domaine privé de la commune de Drap et située sur la commune de La Trinité,

Considérant la nécessité pour la Ville de Nice de pérenniser le site du Ravin de la Lare sur la commune de La Trinité et de sécuriser l'accès audit site en régularisant la voie d'accès existante,

Après en avoir délibéré,

Il est décidé au Conseil municipal

- D'octroyer à la ville de Nice un droit de passage sur la parcelle cadastrée C 878 située sur la commune de La Trinité sachant au'une convention déterminant les droits et obligations de chacun qui entérinera la servitude sera
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents: 21 Votants: 26 Absents: 1 Contre: 0 Abstentions: 0 Pour: 26

> AINSI FAIT ENBELTEERE A DRAP LES JOUR, M POUR EXTR NFORME

> > Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :26/04/2021

et publication en mairie le : 28/04/2021